

Au moment où les actes du colloque « Les plaintes criminelles en France après 1870 : inventaire, problématisation, valorisation d'un corpus méconnu » des 2 et 3 avril 2019 aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale de France sont mis en ligne<sup>1</sup>, je vous propose un nouveau « rapport d'étape », concernant la base de données « Comptes criminels – 1870-1940 ». Comme il y a deux ans, je me réfère à des données non accessibles aux utilisateurs, hormis l'affichage du nombre total de plaintes et de faits divers chansonnés, via un compteur en temps réel inclus dans le texte de présentation.

Au fur et à mesure de l'extension de cette base, les modifications structurelles deviennent de plus en plus lourdes à mener, néanmoins un champ nouveau a été intégré, à savoir la langue – français, breton, occitan, basque, flamand –, nous y reviendrons. La nécessité de demeurer attentif aux éventuelles carences révélées par les utilisateurs est tempérée par la quasi-absence de retours de ceux-ci !

## Données quantitatives

### Coup d'œil rétrospectif

Rappelons l'évolution quantitative de cette base de données depuis sa mise en œuvre, en janvier 2015 :

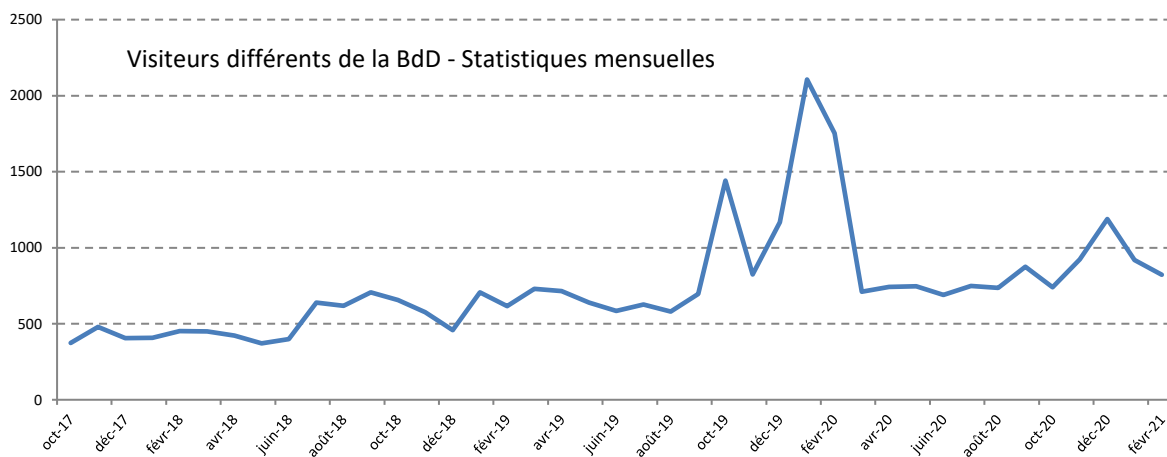
Date	Juin 2016	Avril 2017	Octobre 2017	Mars 2019	Mars 2021
	Colloque d'Arras	Mise au net de la communication d'Arras	Mise en ligne de la base de données	Colloque, AN & BNF	Mise en ligne des actes du colloque
Comptes	709	767	823	1005	1177
Faits divers	374	396	426	521	584
Ratio plaintes/crime	1,90	1,94	1,93	1,93	2,02

De 2017 à 2019, la base s'était accrue d'une dizaine de plaintes par mois, en moyenne. Ces deux dernières années, seulement 72 plaintes nouvelles, soit en moyenne 3 par mois. Ce ralentissement s'explique par un relâchement de la « quête des plaintes » de la part du concepteur de la base, accentué par les difficultés de déplacement depuis mars 2020. En effet, la découverte de nouveaux fonds est malaisée à distance : les démarches entreprises par courrier électronique restent souvent sans réponse, ou suscitent des méprises sur la nature des pièces recherchées.

La relative constance du ratio d'environ (c'est encore une moyenne) de deux plaintes par crime se maintient, mais c'est une conséquence du ralentissement de sa croissance. Nous disions, il y a deux ans, « s'il s'avère que les différents marqueurs n'évoluent plus guère, autant faire porter l'effort sur l'amélioration des informations recueillies que sur la quantité de plaintes saisies ». Néanmoins notre impression d'alors, à savoir de ne pas avoir encore épuisé les « fonds conséquents » de plaintes, conduit à continuer les investigations : des démarches ont été entreprises récemment en direction des sociétés savantes, et la quête des collections privées se poursuit. La marche vers les 1 200 plaintes se poursuit, lorsque vous lirez ces lignes de nouveaux textes seront intégrés au corpus.

Les statistiques tenues automatiquement quant à la fréquentation de la base de données se révèlent enthousiasmantes. Depuis le colloque de 2019, la fréquentation a notablement évolué, et continue de croître, parfois avec des afflux délicats à expliquer, comme l'indique le graphique suivant :

<sup>1</sup> <https://journals.openedition.org/criminocorpus/8156>.



Alors que nous étions « autour de 600 visiteurs différents par mois » en 2019, désormais nous tutoyons occasionnellement le millier. La fréquentation « record » de l'hiver 2019-2020 peine à être clairement expliquée, et les récents confinements n'ont pas produit d'augmentation notable des visiteurs.

D'autre part, ces fluctuations ne reposent pas sur des effets médiatiques, car la base de données n'a fait l'objet d'aucune publication nationale depuis le printemps 2019. Seuls quelques articles dans des revues savantes du Centre de la France l'ont évoquée.

Gageons qu'à partir de l'automne 2021, avec la publication annoncée de *Chanter le crime, Canards sanglants et plaintes tragiques* (Éd. Bleu Autour) – de la plume du concepteur de cette base de données –, le millier de visiteurs mensuels sera régulièrement dépassé...

## Où en sommes-nous ?

- 1177 plaintes recueillies, relatives à 584 faits divers datés et localisés ;

1155 sont connues dans leur intégralité, 21 sont partielles, et une n'est qu'attestée<sup>2</sup>. Quelques faits divers « douteux » (possiblement inventés) au nombre de 6 ont été mis à part, et 6 plaintes sont relatives à plusieurs affaires.

- 73 faits divers criminels (12,5 % du corpus) ont eu lieu à Paris ou en banlieue, le reste en province.

L'intérêt est majoritairement tourné vers des crimes crapuleux (un tiers du corpus), devant les crimes d'intérêt ou passionnels (21 %). Les crimes sexuels (9 %) ou les infanticides et maltraitements d'enfants (6,5 %) sont moins présents qu'on aurait pu croire. Ces données statistiques gagneraient à être étudiées sur des périodes distinctes, pour observer l'éventuelle mutation du « goût » du public en la matière, voire l'évolution de la criminalisation.

- 397 faits divers (soit plus des deux tiers) n'ont suscité qu'une plainte ;

Dans une large majorité des cas, on peut donc parler de « la plainte du crime de X. », avec article défini de rigueur.

- Pour les faits divers les plus chansonnés, le « palmarès » dresse un panorama sans surprise des grandes affaires criminelles de la période ;

On trouve, dans l'ordre décroissant : l'affaire Steinhel, l'assassinat de Sadi Carnot, le crime de Pantin (affaire Troppmann), Landru, l'affaire Humbert-Crawford, Pranzini, Violette Nozière, l'affaire Soleilland, Vacher, la bande à Bonnot, la malle à Gouffé, l'affaire Caillaux, le vol de la Joconde, le scandale de Panama, la séquestrée de Poitiers, le curé d'Entrammes, le curé de Châtenay, l'affaire Stavisky, le crime de Moirax (affaire Delafet), le crime de Corancez (affaire Brierre).

<sup>2</sup> Le dépouillement de la presse provinciale effectué (*Gallica, Retronews*) permettrait d'ores et déjà d'augmenter notablement les mentions de ce genre de plaintes. Pour l'heure, le choix a été fait de les laisser de côté, vu les ignorances que l'on a à leur sujet ; parfois seul un couplet est retranscrit dans les quotidiens.

Pour l'affaire Dreyfus, on se reportera à l'intervention de Philippe Oriol lors du colloque de 2019<sup>3</sup>. Cet article permet de comprendre les difficultés à déterminer ce qui relève ou non du corpus de la base de données.

- Le lieu d'édition est connu avec précision pour 960 plaintes (81,6 % du corpus) ;

La province est majoritaire<sup>4</sup> (531 cas, soit 55,3 % des plaintes situées), devançant Paris et sa banlieue (402 cas, soit 41,9 %). Les 27 plaintes éditées à l'étranger<sup>5</sup> viennent majoritairement de Belgique (17 cas), complétées par la Suisse (6 cas), la Tunisie (3 cas) et l'Algérie (1 cas).

- 207 timbres nommés ont été rencontrés ;

Le timbre est identifié pour 1037 plaintes (pour les restantes, soit il est inconnu, soit il s'agit d'une mélodie originale). 138 timbres ne sont utilisés qu'une fois. En tête des préférés, nous trouvons sans surprise *Fualdès* (355 occurrences, soit un tiers du corpus identifié), puis, loin derrière *La Paimpolaise* (121 occurrences, 11,7 % du corpus). Les timbres suivants, *Béranger à l'Académie* et *Le juif errant*, n'en recueillent que 46 et 43, soit à peine 4,5 %.

- Un point reste à quantifier, faute d'outil idoine, celui du nombre d'images mises en ligne.

En 2019, nous l'avions estimé à environ 80 % la proportion des plaintes dont les paroles sont en ligne, ce ratio n'a guère changé. Rappelons que le choix de mettre en ligne des images au lieu de transcriptions est destiné à minimiser l'aspiration mécanique des données. Les images sont manquantes pour les plaintes détenues par des institutions avec lesquelles aucune entente ou convention n'a été établie à ce jour.

- Une cinquantaine de particuliers ont contribué, soit une dizaine de collaborations nouvelles dans les dernières deux années.

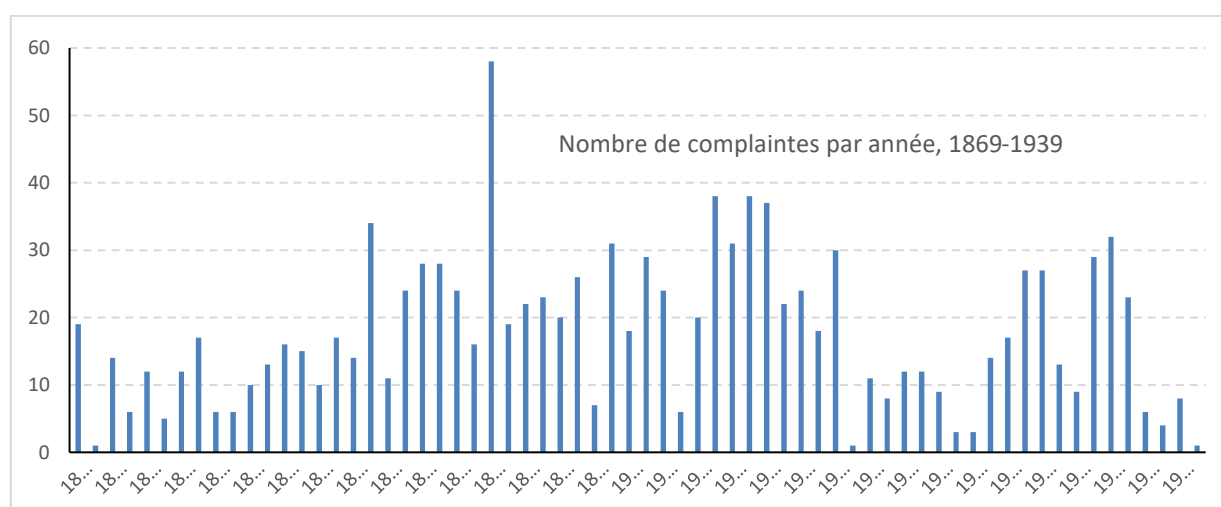
Au-delà de ces contributeurs, sensibles au travail collaboratif, il faut insister sur le support infailible du CLAMOR, représenté par Sophie Victorien, qui assure l'interface avec le prestataire informatique lors de modifications, ou d'aménagements de la base. Grands Mercis !

## Problématiques subséquentes

### Évolution(s)

#### *Évolution quantitative de l'édition de plaintes*

Les données brutes tempèrent la vision d'une lente diminution du nombre de plaintes au fil du temps. La période 1870-1900 est sans doute encore largement sous-représentée, et le dépouillement de fonds supplémentaires permettra sans doute de compléter le corpus. Pour la période la plus récente, le recul de l'édition dans l'entre-deux-guerres est désormais mieux appréhendé, et apparaît beaucoup moins important qu'on aurait pu le penser, en particulier après 1930.



<sup>3</sup> <https://journals.openedition.org/criminocorpus/8301>.

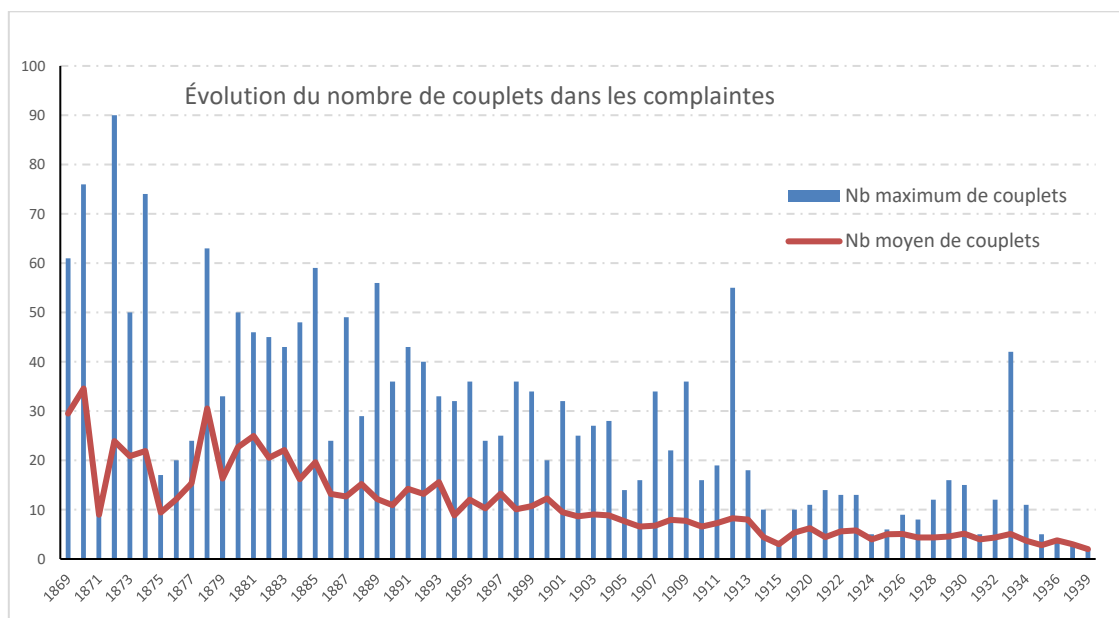
<sup>4</sup> L.-M. Simonet à Saint-Amand-Montrond représente à lui seul 25 % de la production provinciale.

<sup>5</sup> Rappelons que ces indications sont majoritairement fictives, pour contourner les lois sur le droit d'auteur.

L'hétérogénéité des données annuelles recueillies nécessiterait d'être tempérée par un important lissage. Par exemple, le pic de 1894 (54 complaintes recueillies) s'explique par l'abondance d'affaires d'importance cette année-là : l'assassinat de Sadi Carnot et l'affaire du curé d'Entrammes, à eux deux, en suscitent 33.

### Évolutions structurelles des complaintes

Deux critères ont été mobilisés pour l'étude des textes : le nombre de couplets, et la présence ou non d'un refrain. Un lissage des données apparaît nécessaire, tant elles sont variables, que l'on en juge par les données relatives au nombre de couplets par complainte :



Les observations faites au printemps 2019 demeurent valides. L'existence d'une complainte de 101 couplets a été attestée, mais elle n'a pas été encore recueillie à ce jour<sup>6</sup>. On peut s'étonner de rencontrer des textes dépassant 50 couplets : ils posent la question de la mémorisation, problème délicat lorsque l'on connaît les capacités mémorielles des meilleurs chanteurs traditionnels collectés. Au-delà de ces exemples « monstrueux », de solides tendances apparaissent :

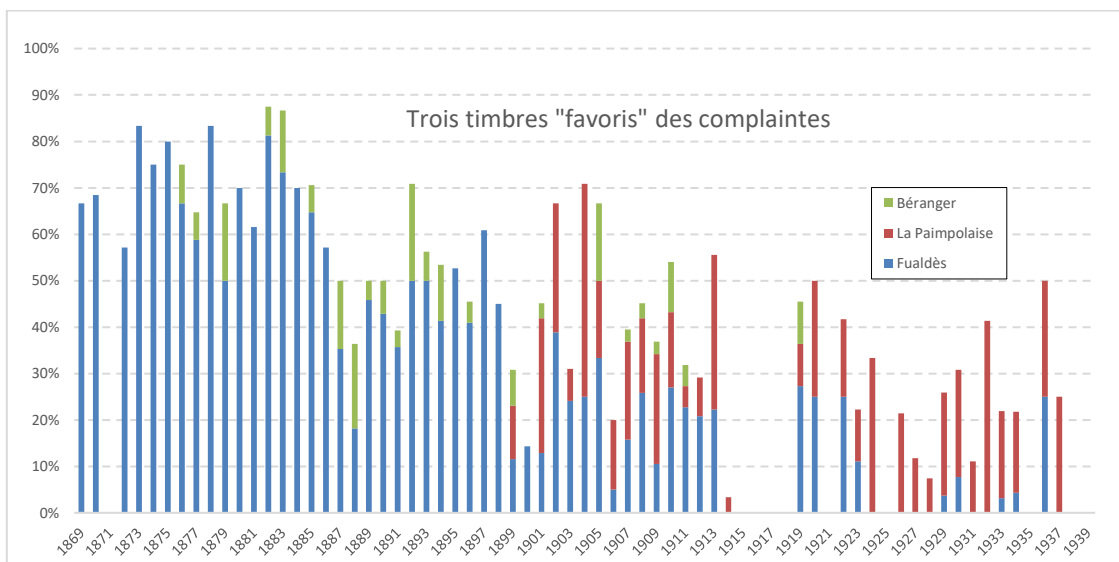
- Les « grandes » complaintes (30 couplets et plus) se maintiennent quasiment jusqu'à la Grande Guerre.
- Sur la même période, la présence de refrain est minoritaire. Il n'apparaît qu'après 1880 ;
- Durant l'entre-deux guerres, la norme se fixe sur des formes plus courtes (moins de 10 couplets en moyenne), avec présence majoritaire d'un refrain ;
- Des exceptions demeurent, telle « La complainte du sextuple assassinat de Moirax », 42 couplets en 1932, sans refrain.

### Évolution musicale des complaintes

Là aussi, les observations faites au printemps 2019 demeurent valides. Ce point est évidemment lié au précédent : la traque des timbres « préférés » au fil des années fait apparaître un renouvellement. L'usage abondant de « Fualdès » va s'étiolant au fil du temps, remplacé par « La Paimpolaise ». Il est à noter l'usage régulier de textes narratifs sur des mélodies avec refrain, comme si le choix du timbre obéissait à une logique du temps, mais que l'on ne pouvait se résoudre à abandonner complètement la structure traditionnelle des complaintes.

Un état du « poids » relatif des trois timbres les plus utilisés (*Fualdès*, *La Paimpolaise*, *Béranger à l'Académie*) a été dressé. L'usage des pourcentages est trompeur : parfois ils ne portent que sur quelques complaintes. Néanmoins dans la majorité des cas, ces trois mélodies sont utilisées par plus de 50 % des complaintes chaque année.

<sup>6</sup> *L'Intransigeant*, 1<sup>er</sup> septembre 1894. Il s'agit d'une complainte vendue lors de l'exécution de l'abbé Bruneau.



## Prolongements

### *À propos de la définition d'une plainte criminelle*

Les idées suggérées par le Conseil Scientifique ayant préfiguré le colloque de 2019 ont commencé à être suivies d'effet : par exemple l'insertion du « Scandale des décorations » (Affaire Wilson, 1887) dans le corpus, pour tenir compte des « crimes ressentis » par la population (contre la morale républicaine, contre le peuple...), au-delà de la stricte définition pénale du terme.

Il est nécessaire de demeurer attentif aux éléments textuels – parmi lesquels la narration, l'appel à l'auditoire, la présence d'une morale, explicite ou implicite – qui peuvent caractériser le « genre plainte ». D'autre part, la mention de « plainte » dans le titre n'implique pas forcément l'insertion dans le corpus, mais révèle l'intention de l'auteur.

### *Extension de la plage temporelle*

Les récentes découvertes sur la publication de « chansons criminelles » quasiment jusqu'au début des années 1960, même si elles ne concernent qu'une poignée de chansonniers, permettraient de suivre plus complètement l'extension du genre. Il serait ainsi possible d'inclure le cas du massacre d'Oradour-sur-Glane, abondamment chanssonné, crime de guerre par excellence. L'appellation de la base de données pourrait devenir « Complaintes criminelles en France, depuis 1870 ».

Cette modification du titre entraînant en cascade d'autres modifications – à chaque fois que la base est évoquée à l'intérieur de « Criminocorpus », par exemple –, il importe d'en prendre la mesure avant de mettre en œuvre cette extension temporelle.

### *Extension aux langues régionales*

Dès le début de cette quête, l'adjonction de textes écrits dans les diverses langues régionales de France métropolitaine : breton, occitan, basque, ch'timi... est un objectif. Depuis janvier 2020, grâce à la collaboration de Bernard Lasbleiz, chercheur associé au CRBC (Centre de Recherches Bretonnes et Celtiques) de Brest, des plaintes en breton ont été intégrées à la base, qu'il en soit remercié. Pour l'heure, 19 textes sont en ligne.

L'intervention de Xavier Vidal au colloque de 2019 a permis de mesurer que le corpus en occitan est plutôt réduit ; une collaboration reste à établir pour mener à bien ce chantier. Il en est de même avec la langue basque. La collaboration avec des départements universitaires pourrait permettre d'inclure ce type de recherche dans des travaux de master, par exemple. Nous sommes en recherche de partenariats.

## Défendre une source

L'objectif initial de cette base de données était, pour son concepteur, l'étude de la disparition, de la mutation d'un genre, et nécessitait en préalable la collecte d'un nombre conséquent de plaintes. La mise en lumière de sources méconnues – car trop disséminées – s'est vite greffée sur l'entreprise première : le contenu de cette parole des rues, libre et insolente, offre parfois un éclairage nouveau sur la réception de l'actualité par

les couches les plus humbles de la population. Ajoutons que la presse ancienne numérisée rend souvent compte de l'édition, la vente, l'achat de plaintes dans les rues ; l'impact de ce média est ainsi mieux documenté.

La mention de la base de données dans plusieurs ouvrages<sup>7</sup>, et l'édition à venir des plaintes sur l'affaire Vacher en un volume séparé par Marc Renneville, sont autant de preuves que la prise en compte de ces sources chantées progresse pas à pas, crime après crime.

---

<sup>7</sup> DEMARTINI Anne-Emmanuelle, *Violette Nozière, la fleur du mal, Une histoire des années trente*, Ceyrézieux, Champ Vallon, 2017 ; RENNEVILLE Marc, *Vacher l'éventreur, Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Jérôme Million, 2019.